



Appel à partenariats avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

**Vêtements de loisir
Et
Distribution spécialisée articles de sport**

Date : 10/11/2020



SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE PARIS 2024

1.1 CONTEXTE

1.2 VISION DE PARIS 2024

1.3 LES PRINCIPES CLEFS DE NOTRE COLLABORATION

2. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR PARTENARIAT

2.1 OBJECTIFS ET PILIERS DE LA STRATEGIE DE PARTENARIAT

2.2 ENJEUX DU PARTENARIAT – VÊTEMENTS DE LOISIR ET DISTRIBUTION SPECIALISEE
ARTICLES DE SPORT

2.3 APPORT EN NUMERAIRE

2.4 PERIMETRE FONCTIONNEL

2.5 CRITERES D'EVALUATION

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 MANIFESTATION D'INTERET ET CONTACTS

3.2 PROPOSITION A REMETTRE PAR LE CANDIDAT

3.3 DATES CLES ET CALENDRIER

3.4 DESISTEMENT



1. PRESENTATION DE PARIS 2024

Le Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 est une association de droit français dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann, 75008, Paris.

1.1 CONTEXTE

Le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024 est notamment chargé de :

- Planifier, organiser, financer et livrer les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, ainsi que les événements associés ;
- Promouvoir les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 en France et à l'international ;
- Participer aux actions visant à assurer la durabilité des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;
- Contribuer à maximiser l'impact positif et l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, notamment en faveur de la pratique du sport.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de Paris réuniront 15 000 athlètes et 13 millions de spectateurs, ainsi que de nombreux journalistes et officiels. Ils seront le plus grand événement au monde, avec 28 sports olympiques et 22 sports paralympiques suivis par plusieurs milliards de téléspectateurs. Ils représentent une plateforme exceptionnelle d'expérimentation, d'innovation et de promotion pour valoriser des enjeux de marque, de développement commercial, d'innovation ou de responsabilité sociale et environnementale.

Les épreuves se dérouleront principalement à Paris, dans ou autour de sites emblématiques comme la Tour Eiffel, le Grand Palais et les Invalides, et en Seine-Saint-Denis, où se trouveront les deux sites les plus fréquentés, le Stade de France et le nouveau Centre aquatique, et le Village Olympique et Paralympique.



Les Jeux toucheront également d'autres territoires en région parisienne et en France, comme le Château de Versailles pour l'équitation, Marseille pour les épreuves de voile et plusieurs métropoles en régions pour le tournoi de football.

L'objectif du comité d'organisation est de faire vivre des partenariats créateurs de valeur et porteurs de sens pour toutes les parties, reposant notamment, en lien avec la vision de Paris 2024, sur les trois piliers principaux suivants :

- la célébration : pour contribuer à l'organisation réussie des Jeux et développer ensemble des opportunités croisées à partir du savoir-faire de chacun ;
- l'engagement : pour partager les valeurs olympiques et paralympiques avec le plus grand nombre et mobiliser autour du projet de Paris 2024 ;
- l'héritage : pour marquer l'histoire et laisser une trace positive dans la société. Les partenaires, en collaboration avec Paris 2024, s'engageront en particulier à contribuer activement à la réalisation de projets en ligne avec la stratégie d'héritage et de durabilité de Paris 2024.

1.2 LA VISION DE PARIS 2024

Paris 2024 place le sport au cœur de son ambition. Par les émotions qu'il suscite, le sport est un vecteur incomparable de rassemblement et de cohésion. Par ses valeurs, le sport est un formidable outil pour éduquer et intégrer.

Conscients de l'opportunité unique que représentent les Jeux Olympiques et Paralympiques, Paris 2024 souhaite que l'enthousiasme et l'énergie de ce projet révèlent le pouvoir du sport et ses valeurs, et fédèrent le plus grand nombre, afin de mettre davantage de sport dans le quotidien de chacun.

Cette ambition sera portée par un nouveau modèle d'organisation, des Jeux révolutionnaires, à la fois spectaculaires et durables. Des Jeux spectaculaires pour marquer les esprits, en amenant le sport là où on ne l'attend pas, dans une fête au cœur des villes, en créant des ponts avec la culture et l'éducation. Des Jeux durables pour inspirer les générations futures, respectueux de l'environnement.

A chaque étape de la construction des Jeux, l'état d'esprit des athlètes doit nous inspirer, ainsi que tous ceux qui construisent avec nous ce projet :

- L'exigence, pour mettre l'énergie des Jeux au service d'un projet utile et obtenir



des résultats concrets ; mais aussi l'exigence de l'exemplarité, éthique, financière, sociale et environnementale ;

- La créativité, pour refuser les modèles pré établis en innovant, en osant faire différemment ;
- Le partage, pour que ce projet puisse bénéficier au plus grand nombre, à toutes les générations, dans tous les territoires ; le partage pour que cette ambition puisse rayonner et être portée au-delà de 2024.

Vision Paris 2024



Paris 2024 souhaite que les Jeux soient un formidable laboratoire d'idées pour exprimer la capacité de ses partenaires à répondre, à ses côtés, à d'importants enjeux de société. Cet événement planétaire débute dès 2019, et il est primordial d'engager dès à présent tous ceux qui font et feront réussir notre pays.

1.3 LES PRINCIPES-CLES DE NOTRE COLLABORATION

Pour réaliser cette vision, Paris 2024 a placé l'innovation et la créativité au cœur du projet des Jeux Olympiques et Paralympiques. La proposition d'idées nouvelles et audacieuses



sera une priorité autant qu'un marqueur fort de l'identité des Jeux de Paris. Le comité d'organisation encouragera ainsi les partenaires à inscrire l'innovation et la créativité au cœur de leur travail, tant dans la proposition de concepts, la construction des modèles d'organisation et la fourniture de biens et services.

Par ailleurs, Paris 2024 attire l'attention de ses partenaires sur l'importance qu'il attache à la responsabilité sociale et environnementale (RSE). L'engagement du partenaire est attendu sur sa volonté d'améliorer en continu son organisation, ainsi que sur les sujets de responsabilité sociale (conditions de travail, santé et sécurité et au travail), de responsabilité environnementale (achats, traçabilité, impact carbone, gestion des déchets) et de lutte contre la corruption.

Enfin, Paris 2024 veut concevoir des Jeux durables, au bénéfice de tous, qui se placent au service des gens et de leur environnement. Par conséquent, Paris 2024 attend de la part des acteurs engagés à ses côtés qu'ils anticipent et proposent des solutions quant à l'utilisation de leur biens et/ou services au-delà des Jeux, et ce dès la conception de ce bien ou service. Cette prise en compte implique l'ensemble des éléments constitutifs de la prestation (chaîne de production, modèle de structure développé, etc.), afin de proposer une démarche de durabilité innovante et inclusive. Les acteurs impliqués dans le projet des Jeux devront ainsi contribuer à l'atteinte des objectifs d'héritage à la mesure de leur capacité d'action, au sein de leur organisation et lors de leur collaboration avec d'éventuels sous-traitants.



2. APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR PARTENARIAT

2.1 OBJECTIFS ET PILIERS DE LA STRATEGIE DE PARTENARIAT

L'objectif principal poursuivi par la conclusion de ces contrats de sponsoring ou marketing est la recherche d'un financement en numéraire nécessaire à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques. Paris 2024 entend valoriser et commercialiser sur le territoire français les droits détenus par le CIO pour en tirer un revenu qui lui permettra, avec d'autres sources de financement, d'assurer la livraison de l'événement.

De façon complémentaire, les partenaires marketing pourront contribuer à l'organisation des jeux en fournissant des biens et services dans les catégories de produits concernées par ces droits marketing. Autrement dit, à titre accessoire, à défaut d'un financement en numéraire, une partie de la rémunération de ces droits marketing pourra ainsi être assurée par des apports en nature.

Dans le cadre de l'exploitation de ces droits de communication des marques olympiques pour leurs produits, les partenaires pourront le cas échéant bénéficier de droits d'exclusivité de fournitures à Paris 2024 jusqu'à la livraison des Jeux.

A tous les niveaux, Paris 2024 veut être ambitieux et rassembler une « dream-team » des champions économiques.

Ce groupe d'entreprises sera en nombre limité. Le programme permettra sur 6 ans, de 2019 à 2024 (selon le niveau d'engagement), de s'associer à Paris 2024 et aux Equipes de France Olympique et Paralympique qui participeront aux Jeux de Tokyo 2020, Beijing 2022 et Paris 2024 (selon le niveau d'engagement).

Paris 2024 peut répondre aux enjeux stratégiques des entreprises et est une opportunité unique de transformation pour ses partenaires. Paris 2024 souhaite donner du sens et créer de la valeur avec ses partenaires, dans un esprit de co-construction. Ainsi, Paris 2024 appliquera une triple logique pour définir avec chaque partenaire des territoires de valeur : Business, Activation et Héritage.

- **Business** : chaque partenaire sera mobilisé sur ses compétences et produits. Les entreprises pourront valoriser leur savoir-faire, concevoir de nouvelles solutions, et contribuer à l'organisation même des Jeux.



- **Activation** : les partenaires seront les premiers ambassadeurs de Paris 2024, de l'équipe de France Olympique et Paralympique. Ils engageront, donneront envie de faire et mettront en mouvement tout leur écosystème (collaborateurs, clients, fournisseurs et actionnaires). Paris 2024 porte une ambition hors du commun en matière d'engagement. Les partenaires seront les premiers acteurs et bénéficiaires de notre stratégie d'engagement pour booster la marque employeur, attirer de nouveaux clients, générer de la préférence de marque.
- **Héritage** : Paris 2024 est bien plus qu'un évènement sportif, c'est un projet de société. De la même façon, Paris 2024 fera en sorte que le partenariat soit plus qu'une contribution à l'organisation de l'évènement. Paris 2024 est une chance pour les partenaires d'ancrer leur rôle dans la société, en phase avec la politique d'héritage.

Les droits marketing compris dans ces accords de partenariats concernent le marché domestique français.

Les droits accordés aux partenaires porteront sur l'usage sur le territoire français (toutefois, Paris 2024 n'exclut pas, sous certaines conditions, l'extension de ces droits à d'autres territoires tiers) des marques « Paris 2024 », « Equipe de France olympique » et « Equipe de France paralympique », ainsi que sur différents droits de marketing associés. Leur nature et leur ampleur résulteront, au terme de la négociation, de l'apport des partenaires, et renvoient, conformément à la nomenclature établie par le CIO, à trois rangs de partenariat : Partenaire Premium, Partenaire Officiel et Supporteur Officiel. Il est précisé que les partenaires TOP sélectionnés par le CIO bénéficient pour leur part du plus haut niveau de droits de marketing et d'approvisionnement au niveau mondial.

2.2 *ENJEUX DU PARTENARIAT – VETEMENTS DE LOISIR ET DISTRIBUTION SPECIALISEE ARTICLES DE SPORTS*

Créé en 2018, Paris 2024 doit assurer des dispositifs efficaces de fonctionnement de ses moyens généraux.

Afin d'accompagner sa montée en puissance (plus de 300 collaborateurs aujourd'hui jusqu'à 4 500 collaborateurs, 50 000 volontaires et des dizaines de milliers de prestataires en 2024), Paris 2024 souhaite construire son dispositif permettant de couvrir ses besoins en vêtements de loisir pour fournir les dotations pour les Volontaires et également les « Relais de la Flamme » (relayers, accompagnants sécurité et staff).



Pour cela, Paris 2024 lance le présent Appel à Manifestation d'Intérêt pour que des Partenaires se positionnent sur les différentes catégories de biens et services cités ci-dessous (section 2.4).

La délimitation du périmètre de chaque contrat de partenariat résultera de la ou des catégories de produits sur lesquelles les candidats au sponsoring eux-mêmes souhaiteront se positionner, sous réserve des catégories dont le CIO relâchera les droits, et des négociations permettant la meilleure allocation possible des droits pour Paris 2024 et ses partenaires.

2.3 *APPORT EN NUMERAIRE*

Dans le cadre du présent appel à partenariat, comme indiqué ci-dessus, Paris 2024 invite les soumissionnaires à apporter leur concours financier à l'organisation des Jeux.

Ce concours financier prend la forme d'un apport en numéraire, versé par le partenaire à Paris 2024.

Pour rappel, en contrepartie, le partenaire dispose de droits d'exploitation des marques olympiques, dont la nature et leur ampleur résulteront, au terme de la négociation, des apports du partenaire.

Le soumissionnaire devra donc, dans sa proposition, indiquer le montant de l'apport en numéraire qu'il propose.

Il est précisé que cet apport pourra évoluer lors des négociations, si ces dernières sont mises en œuvre.



2.4 PERIMETRE FONCTIONNEL

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt couvre des besoins « Vêtements de loisir et Distribution spécialisée articles de sport », incluant les catégories suivantes :

- **Vêtements de loisir ***
- **Distribution spécialisée articles de sport**

* Cette catégorie marketing sera en co-exclusivité avec le partenaire équipementier officiel de Paris 2024 et exclut également l'ensemble des vêtements technique/performance

2.5 CRITERES D'EVALUATION

Plusieurs critères, ainsi hiérarchisés, seront utilisés pour déterminer le (ou les) partenaire(s) retenu(s) :

1. **Valeur de l'apport en numéraire**
2. **Valeur d'éventuels apports en nature et/ou de fourniture à titre exclusif :**
 - qualité, prix et modalités de fourniture des produits et services,
 - capacité à contribuer à l'organisation opérationnelle des JO,
 - capacité à limiter les risques et les coûts de coordination pour Paris 2024
3. **Couverture du besoin fonctionnel :** Qualité de la proposition technique et logistique du candidat, appréciée notamment au regard des modalités de couverture du périmètre fonctionnel présenté en section 2.4 ;
4. **Contribution au rayonnement du projet :**
 - Capacité à assurer la promotion des marques olympique et paralympique,
 - qualité du réseau en France pour faire vivre et rayonner Paris 2024 sur tout le territoire,
5. **Alignement avec la vision et les valeurs de Paris 2024**, en particulier au regard des exigences en matière de responsabilité sociale et



environnementale.

6. **Références** : Qualité des références clients significatives sur le périmètre fonctionnel qu'il propose de couvrir, idéalement dans un contexte de croissance rapide nécessitant une forte scalabilité ;
7. **Capacité** : Adéquation des ressources financières et humaines en France pour permettre la démarche de partenariat avec Paris 2024 ;
8. **Sponsoring sportif** : Importance des expériences dans le domaine du sponsoring sportif (événements, fédérations, clubs, sportifs)

Ces critères pourront le cas échéant être précisés au moment de la négociation avec les candidats retenus. L'analyse des propositions finales sera soumise au comité des partenaires de Paris 2024, qui validera l'offre retenue en s'assurant qu'elle représente la meilleure solution économique et opérationnelle pour le financement, la livraison et la promotion des Jeux.



3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 MANIFESTATION D'INTERET – CONTACTS

- La personne autorisée à prendre des décisions au nom du Partenaire pendant le processus de partenariat doit **manifeste l'intérêt de son organisation par email** à Commercial@paris2024.org
- Toutes les questions doivent être envoyées par email à l'adresse suivante : Commercial@paris2024.org

3.2 PROPOSITION A REMETTRE PAR LE CANDIDAT

Le partenaire est invité remettre une note reprenant l'ensemble des éléments visés dans les critères d'évaluation (article 2.5). Le candidat peut remettre une proposition sur tout ou partie des catégories énoncées à l'article 2.5.

3.3 DATES CLES ET CALENDRIER

Date de réception des candidatures : les candidatures doivent être adressées par courriel (Commercial@paris2024.org et Juridique@paris2024.org) avant le 4 Décembre 2020. Paris 2024 engagera avec les candidats retenus des négociations de gré à gré ayant vocation à aboutir à la formalisation d'une offre finale.

3.4 DESISTEMENT

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt n'engage pas Paris 2024 dans des actions spécifiques. Paris 2024 se réserve le droit de :

- Arrêter librement le processus de choix de partenariat,
- Rejeter une, plusieurs ou toutes les propositions avant ou après leur réception